

Ajaccio, le 15 mai 2024

Communiqué de presse

Améliorer l'accès à la santé des personnes en situation de handicap en Corse : renouvellement de la signature de la charte Romain Jacob

Lundi 13 mai 2024, Marie-Hélène Lecenne directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Corse, Manuel Falaschi, directeur de la CPAM de Corse du Sud, Nicola Adjemian, directeur de la CPAM de la Haute-Corse, Jean François Leoni, directeur de la MDPH de Corse et Pascal Jacob, président de l'association Handidactique et une trentaine de partenaires* ont signé la Charte Romain Jacob à Corte pour améliorer l'accès aux soins et à la santé des personnes qui vivent avec un handicap.



Les signataires de la charte Romain Jacob également traduite en corse à l'initiative de la MDPH

La Charte Romain Jacob est née de la volonté des personnes vivant avec un handicap d'améliorer leur accès aux soins. Elle a été rédigée et signée au niveau national en 2014, suite à plusieurs séries de réunions impliquant des personnes vivant avec un handicap, des soignants et des représentants de l'administration, sous l'égide de l'association Handidactique. À travers 12 grands principes, elle s'impose comme le véritable guide éthique de l'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap. Cette charte a pour but de fédérer l'ensemble des acteurs régionaux et nationaux autour de l'amélioration de l'accès aux soins et à la santé des personnes handicapées.

Rédigée par et pour des personnes vivant avec un handicap, la charte Romain Jacob repose sur 12 pistes d'amélioration de l'accès aux soins pour les personnes vivant avec un handicap et impose aujourd'hui un accès au droit commun, notamment par rapport à :

- L'accès aux soins ;
- L'accessibilité ;
- Le droit au répit ;
- L'accès à l'emploi ;
- L'aide aux aidants ;
- L'inconditionnalité de l'accompagnement au quotidien

Signée une première fois en Corse en janvier 2016 par plus de 40 signataires, ce renouvellement montre la détermination de l'ARS Corse et de ses partenaires en faveur de l'accès à la santé des personnes vivant avec un handicap et leur attachement à travailler à la coordination et la fluidité de leurs parcours de santé. Cette thématique a été inscrite dans le nouveau Projet régional de santé 2023-2028 adopté à l'automne dernier et fait l'objet d'un parcours prioritaire personnes en situation de handicap pour lequel la stratégie régionale est en cours d'élaboration.

Près de 30 acteurs de santé de Corse issus du secteur associatif, hospitalier, libéral ou institutionnel se sont engagés par cette signature à sensibiliser l'ensemble des acteurs du soin et de l'accompagnement aux personnes handicapées et à diffuser des initiatives réussies ayant permis d'améliorer l'accès aux soins et à la santé des personnes handicapées en milieu hospitalier, en institution comme en milieu ordinaire.

Liste des signataires :

- | | |
|---|--------------------------------------|
| 1. ARS CORSE | 14. CAP SOLIDAIRE |
| 2. MDPH Corse | 15. Maison sport santé 2B |
| 3. HANDIDACTIQUE | 16. Centre hospitalier de Bonifacio |
| 4. CPAM haute corse | 17. Centre hospitalier de SARTENE |
| 5. CPAM Corse du sud | 18. Centre hospitalier Corte Tattone |
| 6. UGECAM PACA CORSE | 19. Clinique San Ornello |
| 7. Fédération Corse pour la
Coordination et l'Innovation en
Santé (FCCIS) | 20. France Asso Santé Corse |
| 8. URPS infirmiers de Corse | 21. COACTIS SANTE |
| 9. URPS orthoptistes Corse | 22. Promotion santé Corse |
| 10. CPTS Balagne | 23. ADPS |
| 11. ADPEP 2B | 24. Espoir autisme corse |
| 12. FEHAP CORSE | 25. APF Handicap |
| 13. ADAPEI 2B | 26. Association TED et les autres |

Contacts Presse :

ARS : Corinne ORSONI / 06.75.40.54.07/ corinne.orsoni@ars.sante.fr

Handidactique : Vesma VIRIJEVIC / 06.14.24.79.40 / v.virijevic@handidactique.org